



Cercle

DES FAMILLES

**ÉDUCATION
& PARENTALITÉ**

N°18

JUIN 2021

Édito



Chantal HUET
Présidente de Familles de France



Tout être humain qui vient au monde a droit à l'éducation qui fera de lui un adulte. Mais qu'est ce que l'éducation ?

L'aide au développement des facultés intellectuelles, l'apprentissage, les moyens et ce qu'entraînent les résultats sur ce développement avec des compétences selon le choix, selon le rôle parental et les enjeux que nous souhaitons en tant qu'acteurs de la société.

Est-ce à l'école que tout se joue, est-ce au sein du cercle familial ? ou l'un avec l'autre ?

Oui bien évidemment et vous l'avez bien compris l'éducation et la parentalité sont complémentaires.

Vous puiserez dans ce magazine cette expérience qui est ressortie lors de notre crise sanitaire et qui n'était pas en exergue jusqu'à maintenant. Les parents ont compris davantage le rôle de l'enseignant, pour qui la tâche n'est pas si facile : avoir une classe complète n'est certes pas insurmontable mais nécessite une philosophie et une pédagogie incontournables. Soyons fiers de cette prise de conscience qui doit permettre de mieux nous préoccuper des réformes, de penser à l'égalité des chances, d'intégrer de nouvelles méthodes pédagogiques, du rôle de l'école républicaine qui se devait d'être gratuite mais qui aujourd'hui a un coût : Familles de France soutient l'allocation de rentrée scolaire auprès de nos gouvernements successifs.

La multiplicité de ces débats montre l'importance des enjeux et la difficulté à définir des choix. Cela nous met en rapport avec les réalités du monde du travail : l'école mais aussi les familles ont le devoir de génération en génération de transmettre le savoir et un patrimoine culturel, de former la relève sur des métiers et des activités et d'aider à favoriser la promotion sociale via une formation par enseignement à distance, l'approche du monde économique avec un brevet technicien supérieur en poche par exemple ou du monde de la recherche.

Personne ne doit être exclu ou en marge de notre société. C'est la dualité entre empathie et frustration.

Éducation et Parentalité, c'est la richesse pour chacun et le devoir pour tous.

Ce magazine est celui des associations familiales affiliées à Familles de France

Directrice de la publication : Chantal HUET

Secrétaire Général : Jean-Jacques GUYENET

Conception et réalisation : Sharon S.

Crédits photos et images : Pixabay, 123RF, Flaticon, Canva

Les interviews des personnalités extérieures au mouvement n'engagent pas Familles de France et restent à la liberté de leurs auteurs.

Contributeurs : Odile C., Gabrielle P., Kevin F-Y, Laurence B. Jean-Jacques G., Mireille L., Cécile R., Apoline J.

SUIVEZ-NOUS !

SOMMAIRE

Cercle des Familles | Numéro 18 | 2021

5

FIERS D'EUX
ET AUSSI DE NOUS LES
FAMILLES

7

LE DROIT DES MINEURS
DANS L'ESPACE
NUMÉRIQUE ?

9

LE SYSTÈME ÉDUCATIF,
LA JEUNESSE ET
NOTRE SOCIÉTÉ

12

EDUQUER C'EST AUSSI
APPRENDRE L'EMPATHIE
ET LA FRUSTRATION

14

QUELQUES CONSEILS
AVANT DE FAIRE UNE
FORMATION À DISTANCE

16

TÉMOIGNAGE

18

L'ALLOCATION DE REN-
TRÉE SCOLAIRE, UNE
AIDE INDISPENSABLE
QUI MÉRITE DES
AJUSTEMENTS

22

SURPRISE ?
VOUS AVEZ DIT
SURPRISE ?



FIERS D'EUX ET AUSSI DE NOUS LES FAMILLES



Depuis un an le monde est secoué et en grand changement.

Désarmés, nous avons vu se lever devant nous le grand temps des crises que nous pressentions. Car à ne pas s'y tromper à cette crise sanitaire inédite s'agrègent bien d'autres séismes : civiques, économiques, techniques, écologiques.

Nous avons tous été sidérés, émus, parfois bouleversés et inquiets.

Comment ne pas nous interroger face à cet incroyable moment ?

Quel nom donner à ce bondissement qui s'est manifesté devant nous par une grande mutation que nous devinions, certes encore non palpable, mais brûlante et prégnante ?

Ce séisme c'est la naissance de classes sans élève, et d'élèves avec pour tout enseignant un ordinateur, au mieux une classe virtuelle.

Rappelons que dans le monde 1,5 milliard d'élèves et 63 millions d'enseignants ont été pris au piège. Et pourtant notre monde enseignant a tenu debout, comme un organisme vivant en capacité de créer immédiatement les conditions d'une nouvelle vie, d'un nouvel écosystème. Quelles sont ces métamorphoses ? A quels changements de perspectives éducatives nous invitent-elles ? Deux mots simples ont vite pris le relais - Présence et Distance. Sommes-nous en « distanciel » ?

En « présentiel » ? De cette Présence et de cette Distance a surgi l'absence. Celle de l'enseignant, celle de l'élève ? Instinctivement le système éducatif a généré de la créativité et surmonté les difficultés. Quid des questions de trop d'écran, d'addiction aux réseaux ?

Le monde de l'enseignement s'est adapté à un pari insurmontable en temps normal.

LA France est ainsi faite ! Les révolutions sont souvent utiles malgré la houle qu'elles produisent.



Quelles sont ces révolutions :

L'ESPACE

Si l'école n'est plus le lieu du savoir, alors qu'elle est-elle ? Une relation, un lien, une enveloppe virtuelle.

LE STATUT DE L'ENSEIGNANT

Que devient-il, lui qui était le centre, le pivot celui qui enseigne.

LE TEMPS

Ce temps de crise a réinventé sans doute l'espace du temps du cours lui-même qui se détend désormais, bien après la fin de l'heure dite.

LE LIEN ÉDUCATIF

L'irruption du cours « à domicile » à travers l'œil indiscret de la visioconférence devient la norme. La distance est battue en brèche. C'est un point essentiel dans l'évolution du lien éducatif.

LA TECHNIQUE

Le numérique nous a sauvés. Il a été durant ce temps le véhicule fulgurant du savoir, des apprentissages et de la culture.

LES APPRENTISSAGES

L'enseignement traditionnel construit un mouvement vertical du savoir de l'enseignant à l'élève, mais dès lors que l'enseignant n'apporte plus le savoir, mais qu'il le traduit, l'explique, le décode cela change la nature et l'identité du propos pédagogique.

Rien ne sera plus comme avant.

De la crise a jailli la nouveauté dans la manière d'appréhender l'école et les apprentissages. La « technique éducative » a bouleversé les représentations que l'on en avait.

Cela ne gomme en rien la portée anxiogène, sombre et douloureuse de cette dernière année mais cela a mis en lumière l'adaptabilité et l'inventivité d'un système qui a généré un progrès considérable dans un moment où notre société exposait ses failles et ses fragilités béantes.

Soyons fiers du monde éducatif qui a tenu.

Soyons fiers aussi des familles qui dans ce contexte incroyable ont pris conscience de la charge confiée aux éducateurs de nos enfants.



LE DROIT DES MINEURS DANS L'ESPACE NUMÉRIQUE ?



1 - Cette question se pose car le développement du numérique a envahi notre vie quotidienne et expose notre vie privée et nos données personnelles

Nous pouvons faire le constat que le numérique s'est installé dans notre espace privé et qu'il est de plus en plus intrusif, sans que nous ayons pris vraiment conscience des risques que cela peut entraîner car nous subissons le plus souvent cette évolution avec un certain fatalisme.

Nous en avons tous fait l'expérience en créant un compte ; en souscrivant un abonnement ou un service, en procédant à un achat sur internet et dans tous les cas nous communiquons nos données personnelles. En fait ce qui doit nous guider, c'est de vérifier que nous sommes bien informés des buts dans lesquels ces données sont demandées ; que notre consentement est bien libre et éclairé ; que nous avons un suivi régulier de ce que nous avons contracté.

2 - Mais qu'en est-il alors pour nos enfants et quel contrôle les parents peuvent-ils exercer ?

Le constat fait à la suite des enquêtes menées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), montrent que les mineurs accèdent de plus en plus jeunes à l'internet :

- Parce qu'ils sont équipés de Smartphones ou de tablettes.
- Parce qu'ils apprennent quasi intuitivement à utiliser les outils et donc à créer un compte ou accéder à des plateformes d'échanges.



Les études montrent que les pratiques varient en fonction des classes d'âge :

- 8-10 ans (primaire) / 10-14 ans (collège) / 15-17 ans (lycée)

Les études montrent aussi que les mineurs savent faire la différence entre ce qui relève de leur vie privée et ce qui relève de la vie sociale (par exemple très souvent ils créent un pseudo ou un avatar).

Les études montrent que les mineurs apprennent très vite les règles de la vie sociale et les comportements d'intégration dans un groupe.

Les études menées par la CNIL nous informent enfin que les mineurs échangent peu avec leurs parents sur leurs activités sur les réseaux ; souvent les mineurs ont un compte ouvert avec les parents pour l'école par exemple et un compte plus discret avec leurs copains.

Les parents ont en général peu de prise sur cet aspect de la vie de leurs adolescents et doivent essayer de maintenir un dialogue qui permette d'encadrer ces pratiques tout en favorisant l'apprentissage et le développement de l'autonomie de leur adolescent.

3 - Faut-il légiférer sur le « droit des mineurs dans l'espace numérique » ?

L'Europe dans le cadre du RGPD (règlement général sur la protection des données) a défini des règles pour protéger notre vie privée et donc nos données personnelles ; elle a aussi proposé aux états membres de définir un « âge de majorité numérique » autour de l'âge de 16 ans. La France a choisi de définir cet âge de la majorité numérique à 15 ans.

La CNIL travaille sur des recommandations qui seront publiées fin mai 2021 sur des droits spécifiques aux mineurs qui engageront la responsabilité des fournisseurs.

Les questions relatives à la compréhension et « actionnabilité » des règles de droit relatives au consentement ou au droit à l'oubli par exemple sont au centre de cette réflexion et donc en conséquence sur la question de l'âge.

L'âge de majorité numérique ne peut pas être considéré comme un simple point de repère car il va entraîner l'application d'obligations précises pour les fournisseurs et donc engager leur responsabilité.

Des règles spécifiques applicables aux mineurs de moins de 15 ans et le droit commun pour les mineurs de plus de 15 ans ? La question mérite que nous en débattions.



LE SYSTÈME ÉDUCATIF, LA JEUNESSE ET NOTRE SOCIÉTÉ



Si l'on se place du point de vue de la société, ce triptyque permet en théorie de poursuivre plusieurs buts.

Il existe un lien entre les engagements assignés aux générations futures et ce qui leur est proposé au travers des enseignements inscrits au programme de notre système scolaire ; nous aurions donc tout à perdre de la faillite de ce système éducatif.

L'école mais aussi les familles ont le devoir de génération en génération de transmettre des connaissances et un patrimoine culturel ; de former la relève sur des métiers et des activités et de favoriser la promotion des plus méritants afin de favoriser la promotion sociale.

En un mot il s'agit de mettre en œuvre notre contrat social ; car historiquement c'est la réflexion sur le contrat social qui a amené les grandes réformes relatives au système éducatif.

Notre société contemporaine a inversé les termes de cette approche et aujourd'hui c'est la réflexion sur l'individu et sa place dans la société qui, de fait, impose une évolution du système d'éducation ou d'apprentissage.

Faut-il s'en préoccuper ?

Malgré des réformes successives du système scolaire cette part du contrat social est un échec. Renvoyer les causes de cet échec au seul système scolaire ou aux seuls parents responsables de l'éducation qu'ils donnent ou non à leurs enfants, ne suffit pas à en analyser les causes.

Les débats dans le système éducatif sont nombreux mais font rarement consensus ; l'exemple des rythmes scolaires montre la difficulté de susciter un consensus sur le sujet de l'école.

Les sujets, en effet, ne manquent pas et ne favorisent pas une stratégie cohérente : l'égalité des chances, les méthodes pédagogiques, le rôle de l'école républicaine, le contenu des programmes d'enseignement et la place des enseignements fondamentaux, la sélection ou l'intégration, la place des choix individuels d'orientation.

La multiplicité de ces débats montre l'importance des enjeux et la difficulté à définir des choix en rapport avec les réalités du monde du travail, du monde économique et du monde de la recherche. Est-ce qu'objectivement dans le cadre d'une mondialisation accélérée des compétences, on peut se contenter, en termes de stratégie, de conduire plus de 90 % d'une classe d'âge au Bac sans se préoccuper par ailleurs de nos résultats dans les classements internationaux sur les enseignements fondamentaux et des conclusions que l'on doit en tirer ?

Paradoxalement notre système éducatif, en voulant accompagner le plus grand nombre, impose un modèle de nivellement, d'exclusion et de sélection sociale.

Malheureusement, ceux qui sortent du système en décrochage, sans connaissance, sans acquis d'apprentissage se sentent exclus de notre société : dévalorisés sans espoir et sans avenir.

De même, ceux qui ne rentrent pas dans le moule sont orientés par défaut et trop souvent abandonnés à leur propre sort ; les statistiques traduisent mal l'ampleur du phénomène.



La place des jeunes (de 9 ans à 20 ans) dans la société et la construction des parcours de vie.

C'est un fait, la place donnée à l'individu dans la société contemporaine a transformé l'idée de « réussir dans la vie » en « réussir sa vie ».

Pour de nombreuses générations, il a été question de réussir dans la vie, souvent en sacrifiant des aspirations personnelles avec abnégation ; en se conformant à l'application des consignes et au respect de règles d'ancienneté garantes de l'expérience.

Les changements d'idéaux intervenus dans notre société contemporaine, liés à la valorisation et la reconnaissance des compétences individualisées d'une part, à l'évolution des systèmes de production et à l'abandon d'un système de statuts d'autre part, nous conduisent à développer de nouveaux processus par certains aspects moins protecteurs et de nouvelles règles de promotion sociale.

Si l'enseignement est déconnecté des réalités du monde socio-économique, alors le parcours de vie, l'expérience et les défis constitueront pour ces jeunes une alternative à un enseignement ne répondant plus à leurs préoccupations ; la preuve en est dans les nombreux domaines d'excellence dans lesquels ils trouvent un accomplissement.

La reconnaissance de compétences individualisées ; la notion de responsabilité et de reconnaissance individuelle accompagne un mouvement de mondialisation des compétences qui modifient les attentes en termes de formation et d'enseignement.

Il est donc urgent de former autrement et d'apprendre autrement en laissant un choix de solutions plus ouvert et un accompagnement plus individualisé dans lequel l'entreprise a aussi sa place.

La déconstruction du rôle éducatif des familles entretenue par le mythe de l'égalité sociale.

Des générations de sociologues, de pédagogues et d'enseignants ont dénoncé le rôle des familles dans la reproduction des inégalités, les uns parce qu'ils transmettaient les codes pour réussir, les autres parce qu'ils réduisaient plus encore les chances de leurs enfants.

Et les combats actuels sur les présupposés sociaux qui agissent sur nos comportements comme des marqueurs d'une identité programmée brouillent encore plus les pistes.

La réflexion actuelle de certaines recherches sur ce qui est conforme et ce qui ne l'est pas, conduit à effacer les repères ; par exemple le débat sur l'écriture inclusive.

Ce qui est clair c'est que les parents sont dans leur rôle lorsqu'ils accompagnent leurs enfants dans leur parcours, dans leur choix et qu'ils leur apportent la sécurité, l'écoute et leur affection pour surmonter les épreuves.

L'égalité c'est de donner une chance à ceux qui réussissent dans le système scolaire et de donner aussi une chance à ceux qui en ont été exclus.

Pour cette raison il serait utile de mettre en œuvre une filière des apprentissages générale et de l'alternance, qui serait ouverte à tous, avec l'aide des entreprises, débouchant sur des compétences acquises et leur validation professionnelle afin d'ouvrir un vrai parcours professionnel tant dans les activités de service (y compris associatives) qu'industrielles.

Les compétences que nous ne valorisons pas aujourd'hui nous manqueront cruellement demain et c'est déjà le cas en matière d'ingénierie, en raison de l'abandon de notre industrie.

Favoriser la valorisation du lien social et l'expérience de l'engagement doit aussi nous conduire à mieux les prendre en compte dans l'évaluation des compétences individuelles et donc à revoir le cadre du parcours académique et de ses méthodes qui conduisent à une forme de formatage des individus.





EDUQUER C'EST AUSSI APPRENDRE L'EMPATHIE ET LA FRUSTRATION



**Maman, je me suis interrogée sur les réactions déroutantes et virulentes de mon fils,
Un temps institutrice j'ai été confrontée à des élèves belliqueux refusant ouvertement tant le travail
que les demandes de calme,
Amie, j'ai essayé de comprendre les déboires des familles avec leurs enfants refusant
systématiquement toute autorité,
Citoyenne, je me suis interrogée sur plusieurs faits divers récents et violents entre adolescents,
Aujourd'hui je partage le fruit de mes réflexions qui se sont forgées par des expériences et des
lectures plurielles notamment du pédopsychiatre Daniel Marcelli dans « Moi je ! »
de Françoise Dolto pédiatre et psychanalyste ainsi que de Serge Tisseron psychiatre.**

La complexité, la récurrence et l'escalade de ces situations transgressives allant du simple « non » au meurtre incitent à s'interroger sur les mécanismes déclencheurs et sur les moyens de les réguler. Deux thèmes sont souvent avancés comme des déterminants dans l'éducation : savoir comment parler aux enfants et comment leur faire respecter les règles. Ces deux items construisent le tout petit, puis l'enfant et l'adolescent jusqu'à l'adulte qu'il deviendra. Certes transgresser les règles n'est pas nouveau et constitue même une étape nécessaire dans la construction de l'enfant. Ce sont les degrés de violence et le décalage apparent entre l'élément déclencheur et le degré de violence de l'acte qui l'est. Comment parvenir à comprendre les débordements de violence des plus jeunes - notamment entre pairs et surtout quelle approche éducative peut nous aider à mettre en place les moyens de les réguler ?

Françoise Dolto l'avait très bien expliqué et vulgarisé dans ses nombreux ouvrages et notamment dans la **Cause des enfants**, l'enfant a besoin de la vérité pour se construire. Communiquer « vrai » tout en le préservant des images violentes est donc un préalable. Mais du fait que les enfants appréhendent plus facilement la communication non verbale que verbale cette communication exige d'une part, que les

deux formes soient congruentes et d'autre part, qu'un travail sur les émotions soit réalisé. En effet, les enfants, surtout jeunes, comprennent plus facilement le langage non verbal que les mots ; encore faut-il que les émotions captées par l'enfant correspondent à la réalité. Ce n'est qu'à cette condition que l'enfant pourra éprouver de l'empathie. C'est en se mettant à la place de l'autre que l'enfant apprend les effets négatifs ou positifs de ses agissements.

Plusieurs situations permettent de travailler sur les émotions et donc de favoriser l'empathie : le jeu, les activités sportives, les actions solidaires sont des environnements propices car l'enfant s'identifie fortement à son personnage. Ce sont les mêmes mécanismes qui sont en œuvre pendant la lecture ; aussi **militons pour la lecture de l'histoire du soir** pour cette raison également !



Dans **Empathie au cœur du jeu social** Serge Tisseron propose un outil imaginé pour une population adulte et qu'il décline pour les enfants des écoles. Il conçoit le Jeu des trois figures ; un jeu de théâtre qui invite les enfants à revêtir, à tour de rôle, les postures de l'agresseur, de la victime, et du "sauveur". Ce jeu permet de créer des scénarios différents de ceux dans lesquels l'enfant a pu s'enfermer. De plus, comme "les agresseurs" expérimentent le rôle de victime, ils comprennent, grâce à cela, les sentiments du camarade qu'ils ont agressé. L'enfant acquiert ainsi une première sensibilité aux expériences morales. Résultat : moins de violence, climat de confiance dans les écoles ayant expérimenté cet outil. L'empathie est donc une notion importante à enseigner et peut constituer une variable pour diminuer les violences.

Une seconde variable qui, ajoutée au déficit d'empathie peut s'analyser comme un déterminant majeur de passage à l'acte rapide et de violence : une éducation lacunaire à la gestion de la frustration. C'est l'histoire de l'enfant roi ou « moi je veux tout, tout de suite et maintenant ».

Dans nos sociétés modernes l'enfant est considéré comme un individu. Or l'enfant n'est qu'un individu en devenir. Ce n'est, au mieux qu'au bout du chemin de son éducation c'est-à-dire de l'apprentissage de son rôle en tant qu'être social et de sa confrontation à l'altérité et aux besoins des autres qu'il en deviendra un. Enfant, c'est un être social qui a besoin du lien à l'autre pour se construire. Dès lors il lui faut apprendre la présence de l'autre et que ses désirs ne sont pas souverains. Autrement dit éduquer c'est littéralement conduire vers l'extérieur (la société) en le protégeant par un cadre (les règles, c'est-à-dire l'autorité).

Quand « l'enfant aura toléré la souffrance d'un désir non satisfait » comme l'explique Daniel Marcelli, il deviendra peu à peu à même de gérer ses frustrations et de prendre la distance nécessaire pour les métamorphoser c'est-à-dire changer leur nature au sens mythologique en l'adaptant à son environnement.



QUELQUES CONSEILS AVANT DE FAIRE UNE FORMATION À DISTANCE



L'enseignement à distance, plus communément appelé cours par correspondance, est une forme d'enseignement qui permet une plus grande liberté d'organisation que l'enseignement classique, en présentiel. Il s'adapte à tous publics comme les personnes à mobilité réduite, en reconversion ou à l'étranger, et couvre tous les cursus de formation. Dans le contexte actuel, jusque-là peu propice aux rassemblements physiques, beaucoup pourraient se laisser tenter par ce type d'enseignement. Mais la flexibilité offerte par ce type de formation n'est pas sans contrepartie : si l'élève devra bien sûr faire preuve d'assiduité, il devra également porter une attention particulière au choix de la formation avant de s'engager. En effet, la signature du contrat d'enseignement engage l'élève à payer l'intégralité du prix de la formation et les possibilités de changer d'avis en cours de route sont très limitées.

Même s'il existe des lois qui protègent l'élève, les litiges suscités à l'occasion d'une demande de résiliation sont encore trop nombreux et leurs conséquences financières encore trop lourdes.

Familles de France vous rappelle quelques points de vigilance avant de vous engager.

Avant la signature, les conditions d'engagement et le contenu du contrat sont encadrés

Quelle que soit la formation choisie, l'élève devra signer un contrat, dont le contenu et les conditions d'acceptation sont encadrés. C'est tout d'abord un projet de contrat qui devra être adressé à l'élève, projet qui devra préciser les conditions d'enseignement, le plan d'étude ou encore les conditions de résiliation. À réception du projet de contrat, s'applique un délai de réflexion de sept jours qui interdit toute signature avant son expiration. Toute signature intervenant dans ce délai rendrait le contrat nul.

Le démarchage à domicile, c'est-à-dire la visite d'un professionnel à votre domicile en vue de vous faire signer un contrat d'enseignement à distance est strictement interdit dans ce domaine. Notons enfin qu'une fois le contrat signé, l'établissement ne pourra pas recevoir plus de 30 % du prix de la formation pendant les trois premiers mois, fournitures non comprises. Le reste du prix de la formation sera payé après l'expiration de ces trois premiers mois.

Après la signature, les possibilités de résilier le contrat en cours sont limitées

La signature engage l'élève à suivre la formation, mais aussi à terme, à payer l'intégralité du prix de la formation. Elle marque aussi le point de départ de plusieurs délais qui permettent à l'élève de se défaire de son engagement. Jusqu'à quatorze jours après la signature, l'élève peut exercer son droit de rétractation, sans avoir à avancer de justifications.

L'établissement devra alors intégralement rembourser les sommes éventuellement déjà versées, tandis que l'élève devra restituer en retour, le matériel pédagogique qui lui aura été envoyé.

Ensuite, dans les trois premiers mois suivant la signature, l'élève pourra aussi résilier le contrat sans motifs, mais une somme limitée à 30 % du prix de la formation pourra alors être retenue par l'établissement, fournitures non comprises.



Passé ce délai de trois mois, seul un cas de force majeure permet de résilier le contrat. Il n'existe pas de liste de motifs de force majeure, qui est une notion appréciée au cas par cas par le juge, par une combinaison de trois critères que sont l'imprévisibilité, l'irrésistibilité et l'extériorité. Si vous ne disposez pas d'un tel motif, l'établissement pourra alors vous réclamer en une fois, la totalité du prix de la formation.

Parce qu'une formation à distance implique un engagement dans la durée et un engagement financier conséquent, Familles de France vous invite à mûrir longuement votre projet et à comparer les prix avant de vous engager.

Pour en savoir plus, consultez notre dossier sur le sujet, en vous rendant dans la rubrique Éducation de notre site internet www.familles-de-france.org



TÉMOIGNAGE



Apolline JEGOU
Beauchamp (95)
étudiante en deuxième année
de BTS diététique (20 ans)

Quel est votre parcours d'étude ?

Après avoir obtenu mon bac scientifique et après avoir fait PACES (première année commune aux études de santé) à l'université Paris Descartes, j'ai choisi de me réorienter et d'intégrer le BTS diététique proposé par le lycée François Rabelais (Paris 18ème). Avec ce diplôme, j'obtiens le titre de diététicienne nutritionniste.

Pourquoi avoir choisi cette formation ?

J'ai choisi cette formation parce que le lycée François Rabelais est reconnu pour son enseignement de qualité dispensé par des professionnels de santé (diététicienne et médecins). Il est classé parmi les meilleurs BTS diététique de France. Je suis dans une promo d'environ 60 étudiants répartis en deux classes.

J'étudie des matières telles que la connaissance des aliments, la diététique thérapeutique, la physiopathologie, la biochimie-biologie et l'économie-gestion.

Cette formation est riche en stages. J'ai eu l'occasion d'en faire plusieurs pour approfondir mon expérience et affiner mon projet professionnel. Il est demandé d'effectuer deux stages en restauration collective, deux stages thérapeutiques (en secteur médical) et un stage à thème optionnel (c'est-à-dire dans la structure que l'on choisit).



Au travers de cette formation, j'apprends à mener des rééquilibrages alimentaires personnalisés, à proposer des rations avec la création de menus. J'apprends également à adapter une alimentation à une pathologie donnée. Cette formation me permet de pouvoir travailler aussi bien dans le milieu hospitalier qu'en profession libérale ou en restauration collective.

Qu'est-ce-que vous aimez dans ce métier ?

Ce que j'aime dans le métier de diététicienne nutritionniste est son impact sur la qualité de vie de chacun. Les habitudes alimentaires sont ancrées depuis des années dans le quotidien et peuvent être bouleversées par une pathologie. J'apprécie le fait d'adapter une alimentation à divers critères tels qu'une augmentation des besoins énergétiques en cas de cancer ou une adaptation des quantités de glucides dans le cadre d'un diabète. J'aime pouvoir aider les gens en pouvant les accompagner dans leur lutte contre la maladie en leur proposant une alimentation personnalisée tout au long de leur parcours.

Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées ?

J'ai rencontré des difficultés par rapport à la fermeture de mon lycée suite à des travaux imprévus et de la délocalisation du lieu de formation (Paris 14ème). Il a fallu que je m'adapte à un nouvel environnement, à un allongement de mon temps de transport et à des difficultés administratives.

Une autre difficulté à laquelle j'ai dû faire face a été de mener en parallèle la gestion des cours, les recherches et démarches administratives des stages, les révisions pour l'examen et la rédaction du mémoire relatant les acquis des stages. C'est une charge importante qu'il faut envisager dès l'entrée dans la formation.

Qu'envisagez-vous après l'obtention de votre BTS ?

Après mon BTS, j'envisage de me spécialiser et de travailler dans une structure hospitalière afin d'acquérir de l'expérience dans la diversité des prises en charge possibles de patient et le travail interdisciplinaire. J'ai hâte de pouvoir exercer ce beau métier au profit de la santé et du bien-être de chacun.



L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE, UNE AIDE INDISPENSABLE QUI MÉRITE DES AJUSTEMENTS



L'allocation de rentrée scolaire (ARS) est une aide publique nationale versée tous les ans aux familles les plus modestes afin de compenser une partie des charges liées à la rentrée scolaire de leurs enfants.

Elle fait partie de la catégorie plus large des prestations familiales et assimilées, aides destinées à supporter les charges de famille. Parmi ces aides, l'ARS est ce que l'on appelle une prestation à affectation spéciale car elle est destinée à répondre à un besoin spécifique et ponctuel, celui de la rentrée scolaire, contrairement à d'autres prestations qui ont une vocation plus large à couvrir, par exemple, l'entretien d'un enfant en situation de handicap.

Chaque année depuis plus de 35 ans, Familles de France exprime son appréciation sur l'ARS à l'occasion de l'enquête sur le coût de la rentrée scolaire. En voici quelques extraits, avec notamment nos principales pistes d'évolutions.

Les charges de rentrée scolaire : un large éventail de dépenses

L'un des premiers constats à relever pour apprécier l'efficacité de l'ARS est celui de la multiplicité des dépenses. Si les fournitures scolaires sont le premier poste auquel on pense quand on évoque les charges de rentrée scolaire, celles-ci sont en réalité beaucoup plus vastes que ce seul poste de dépense. Elles concernent aussi l'habillement, les services liés à l'école (assurance, cantine, transport, etc.) ou encore l'ameublement. Dans une conception plus extensive, on pourrait également considérer que les dépenses relatives aux activités sportives et culturelles extrascolaires intègrent également ces dépenses de rentrée.

Une étude interrogeant les familles sur leur utilisation de l'ARS, réalisée pour la Caisse nationale des allocations familiales en 2013 atteste d'ailleurs de cette multiplicité des dépenses :

Fournitures scolaires	95
Vêtements pour enfants	89
Services liés à l'école (cantine, assurance, etc.)	42
Affaires de loisirs ou de sport pour enfants	35
Inscriptions à des activités extra-scolaires	32
Mobilier de bureau pour les enfants	13
Équipement informatique	08
Autres dépenses liées à la rentrée	06

Un dispositif adapté à la grande variété des postes de dépense de rentrée scolaire

Si l'ARS a bien une finalité spécifique, celle de compenser pour partie les frais afférents à la rentrée scolaire, le législateur ne l'a pas limité à certaines catégories, par exemple en énumérant des biens et services éligibles. Cette absence d'affectation détaillée permet de répondre au mieux aux besoins particuliers des familles, en leur permettant de définir elles-mêmes l'usage qu'elles en feront dans le cadre de la rentrée scolaire.

Par exemple, si des fournitures de l'année passée sont réutilisées pour l'année suivante, la famille dépensera moins sur ce poste et pourra choisir d'affecter l'allocation à d'autres dépenses comme de nouveaux vêtements ou un nouveau bureau pour l'enfant.

Le versement sous forme d'un chèque, mauvaise idée

La grande marge de manœuvre laissée aux familles quant à l'utilisation de l'ARS qui est par ailleurs versée en numéraire a entraîné de nombreuses critiques portant sur de prétendus détournements de l'allocation. Selon ces critiques, des familles dépenseraient l'allocation à d'autres fins que celles liées à la scolarité de l'enfant, notamment pour l'achat d'une TV dernier cri... Notons au passage qu'aucun élément tangible n'est jamais venu établir la réalité de ces prétendus détournements. Partant de ce constat plus que contestable, deux principales propositions de modification reviennent régulièrement dans le débat public.

La première consiste à mettre en place un titre spécial de paiement, qui prendrait la forme d'un chèque ou d'un bon d'achat que l'on ne pourrait utiliser que pour certaines dépenses. Cette proposition comporte de nombreux inconvénients. Elle supposerait en premier lieu de délimiter des catégories de biens et de services éligibles, ce qui serait contraire à la finalité plus large du dispositif actuel et risquerait de limiter le choix des familles. En second lieu, la proposition impliquerait de créer un réseau de partenaires chez qui les familles pourraient dépenser le chèque, ce qui pourrait s'avérer problématique en termes de couverture territoriale et créerait des coûts de gestion importants. Surtout, un tel dispositif serait déresponsabilisant et stigmatisant à l'égard des familles bénéficiaires.

La seconde proposition qui consiste en un versement direct du montant de l'ARS à la collectivité territoriale ou à l'établissement scolaire, n'apparaît pas non plus satisfaisante en ce qu'elle ferait peser sur le destinataire de l'allocation, la charge de définir les besoins des familles.

Compte tenu de la grande variété des postes de dépenses de la rentrée scolaire, nous estimons que le dispositif actuel, par sa finalité large et la forme de son versement, est pleinement satisfaisant pour les familles, qui sont les mieux à même de définir leurs propres besoins. Familles de France s'est d'ailleurs toujours fermement opposé aux tentatives de réforme sur ce point.

L'extension de l'ARS à partir de l'âge de 3 ans

L'une des conditions pour bénéficier de l'ARS concerne l'âge de l'enfant. En plus d'être scolarisé, l'enfant doit être âgé de 6 à 18 ans pour ouvrir droit à l'allocation. Puisque cette aide est destinée à compenser des dépenses liées à la scolarité, l'âge permettant d'en bénéficier a toujours été lié à l'âge de scolarité obligatoire. Ainsi, dès son instauration en 1974, le bénéfice de l'ARS était ouvert à la tranche des 6 à 16 ans. Elle a ensuite été étendue jusqu'à l'âge de 18 ans, allant au-delà de l'âge de l'instruction obligatoire.

En réponse à l'abaissement de cet âge à 3 ans, issu de la loi du 26 juillet 2019 pour une école de confiance, et compte tenu du fait qu'il existe également des frais de rentrée scolaire à cet âge, nous souhaitons que le bénéfice de l'ARS soit étendu aux enfants à partir de 3 ans.

Des montants à ajuster afin de mieux répondre aux besoins des familles

Le montant de l'ARS varie selon l'âge de l'enfant en formant une répartition en trois tranches d'âges :

Tranche d'âge	Montant de l'ARS en 2020
6 à 10 ans	469,97 €
11 à 14 ans	490,39 €
15 à 18 ans	503,91 €

Ces montants ne nous apparaissent pas entièrement satisfaisants parce qu'ils ne permettent pas de tenir compte du surcoût des filières professionnelles et de la progressivité du coût de la scolarité. S'agissant des filières professionnelles, le coût engendré par ce type de cursus est généralement plus élevé que celui des filières classiques, du fait de l'achat du matériel professionnel nécessaire à l'apprentissage. La troisième tranche d'âge, pour laquelle il existe le plus de filières professionnelles, ne permet donc pas d'appréhender les disparités importantes de coûts entre les cursus. S'agissant de la progressivité du coût de la scolarité – c'est-à-dire le fait que le coût de la rentrée augmente avec l'avancée dans le cursus scolaire – la répartition actuelle, trop uniforme, ne permet pas, là encore, de tenir compte de cette réalité.

Familles de France propose donc que les montants soient déterminés non plus en fonction de l'âge mais de la filière choisie. Dans l'hypothèse du maintien de la répartition actuelle, Familles de France plaide pour l'instauration d'une majoration au bénéfice des élèves en filière professionnelle et une meilleure distribution des montants, par exemple en attribuant plus à la troisième tranche au détriment de la première, de sorte à mieux appréhender la progressivité du coût de la scolarité.



Côté formalités, un dispositif bien ficelé

Les démarches administratives à la charge des familles qui souhaitent bénéficier de l'ARS sont relativement simples et allégées. Si la première demande s'effectue à travers une déclaration de situation auprès de la CAF, les familles qui en ont déjà bénéficié n'ont presque aucune démarche à faire pour la percevoir à nouveau, hormis leur déclaration annuelle de revenus aux impôts et à la CAF. Cette attribution quasi-automatique permet ainsi d'atteindre efficacement les bénéficiaires et d'éviter les trop nombreux cas de non-recours. De même, la date du versement, généralement à partir de la mi-août, le versement en une fois ou encore le principe de l'unicité de l'allocataire qui conduit à ne verser l'allocation qu'à un seul parent nous apparaissent adaptés.

Et l'équipement numérique ?

L'équipement numérique, désormais indispensable à la scolarité et encore plus à la scolarité adaptée par temps de crise sanitaire, ne fait pas encore l'objet d'une aide nationale publique. Bien que de nombreuses lois en rapport avec le numérique soient adoptées, nous regrettons que la question du coût et de l'accessibilité aux équipements numériques demeure un angle mort des politiques publiques. S'il existe bien des aides çà et là des aides de collectivités locales, trop de disparités demeurent entre les territoires alors que le besoin en terme d'équipement numérique est le même sur tout le territoire.

Familles de France plaide donc la création d'une aide nationale dédiée à l'achat d'équipement numérique, qui compte tenu de la durée de vie de ces équipements, pourrait être octroyée à l'entrée au collège puis à l'entrée au lycée ou en filière professionnelle.

En conclusion, si le dispositif mérite quelques ajustements, au niveau des bénéficiaires ou de la modulation des montants, Familles de France estime qu'il s'agit d'une aide simple et lisible et surtout socialement indispensable aux familles les plus modestes, à plus forte raison dans un contexte de crise sanitaire.

SURPRISE ? VOUS AVEZ DIT SURPRISE ?



Nous voilà presque au terme de l'année scolaire, et force est de constater que celle-ci demeure... Inclassable, serait peut-être le mot juste ! Marquée par une succession de confinements aux formes diverses, cette année scolaire ressemble un peu à ces grands livres aux multiples chapitres - dans lesquels cohabitent des histoires si différentes, si surprenantes aussi.

Il y a le chapitre des histoires tristes. Des enfants, de jeunes gens ont été touchés par la COVID ; beaucoup en ont perdu un proche, hélas. Ce sont des familles en deuil, des jeunes éprouvés par le soutien qu'ils ont apporté, des élèves et des étudiants meurtris. Mais ne nous y trompons pas : la jeunesse n'est pas à l'abri de l'infection. Nombre d'entre nous connaissent des jeunes dont la maladie a bousculé la scolarité, des étudiants longuement affaiblis, à la convalescence pénible : ils en ont souffert, leurs études aussi. **Tristesse, quand tu nous tiens !**

Plus nombreux encore sont les enfants, adolescents et jeunes adultes à la scolarité écornée. Les exemples ne manquent pas : classes fermées, établissements fermés, élèves isolés pour cause de contamination ou en tant que « cas contact à risque », enseignants isolés pour les mêmes raisons, ou bien parce que leurs propres enfants sont concernés, ou encore demeurant au domicile pour éviter une forme sévère du virus Bazar ? **Vous avez dit bazar ?**

Nous voici dans le chapitre des histoires chaotiques à des degrés divers, mais toujours avec un vécu difficile pour les familles. Et dire qu'au 1er janvier 2020, un tel scénario aurait été jugé absolument inconcevable par la plupart d'entre nous ! Sans même parler de l'été dernier, qui pouvait « presque » laisser augurer d'une rentrée scolaire « presque » normale - sur le plan des cours et des examens, tout au moins. Bizarre ? **Vous avez dit bizarre ?**

Au lieu de cela, élèves et étudiants connaissent des situations tantôt anecdotiques, tantôt gênantes, tantôt problématiques. Il y a les cours manquants, les programmes incomplets, les interruptions (parfois longues) dans l'enseignement, les supports à distance pas toujours adaptés : difficile dans ces conditions de toujours bien comprendre, de toujours bien apprendre, de garder le rythme et même, tout simplement, l'envie. Sans la camaraderie et la proximité des enseignants, le cap peut être trop dur à franchir : dans des proportions parfois records, certains bacheliers 2020 ont abandonné leur cursus quelques mois plus tard - n'ayant connu de l'université que les partiels en présentiel. **Mauvaise surprise, avez-vous dit ?**

Ce serait oublier le chapitre des histoires positives. Bien sûr, à titre individuel : Il y a eu de l'entraide entre élèves, des coups de main entre parents mais aussi des grands-parents, des proches, des voisins qui « assurent » ! Par temps difficiles, les bonnes rencontres sont aussi au rendez-vous ; et on ne compte plus les élèves « décrocheurs » qui, soutenus par du tutorat à distance ou soulagés de l'appréhension d'aller en classe, ont su se redynamiser.

Sur le plan collectif, des initiatives intéressantes ont fleuri par brassées avant même le printemps. On peut citer, par exemples : une mobilisation des parents d'élèves pour désengorger la cantine et y offrir de meilleures conditions sanitaires, des interventions de bénévoles en classe pour sensibiliser aux gestes barrières, un collectif de professeurs qui se crée pour diffuser de bonnes pratiques numériques, des enseignants qui prennent des nouvelles des enfants en vue de faciliter leur retour à l'école, un collège qui maintient l'accueil-découverte des CM2 grâce à des trésors d'ingéniosité pour éviter les brassages de groupe (au grand bonheur de ces futurs collégiens), et bien d'autres actions encore.

Que de bonnes surprises, ne trouvez-vous pas ?

Et puis, il y a l'histoire de chacun ! Il y a celle de cette collégienne qui a découvert avec délices l'opéra, à travers les liens postés par son professeur. Il y a ce lycéen introverti qui s'est merveilleusement révélé, en proposant sa maîtrise des outils numériques pour aider un enseignant à les utiliser. Il y a ce petit garçon qui danse avec son doudou devant l'écran, encouragé à distance par sa maîtresse et qui rit aux éclats. Il y a cet étudiant infirmier qui est venu apporter un soutien considérable à d'autres professionnels. Il y a, il y a Il y a, au fond, pour beaucoup de nos enfants, ces progrès si subtils mais si importants : dans la capacité à s'adapter, à se mobiliser malgré les incertitudes, à s'approprier de nouveaux outils ou de nouveaux procédés, finalement à faire face aux imprévus de la vie. **Ah, les imprévus, me direz-vous !**

À nous, familles, de déceler tous ces progrès même s'ils sont parfois ténus ou peu visibles, et surtout de veiller à les valoriser. Car en fin de compte ils sont primordiaux, et pour toute la vie : la vie est pleine de surprises, ne l'oublions pas ! Surprise ? **Vous avez dit surprise ?**

FAMILLES DE FRANCE

Familles de France est un mouvement familial généraliste, libre de tout lien politique, confessionnel et syndical, reconnu d'utilité publique, qui participe à la défense des intérêts de la famille.

Familles de France est agréé :

- Association nationale d'éducation populaire ;
- Organisation nationale de défense des consommateurs ;
- Organisme de formation ;
- Association d'usagers du système de santé.

Familles de France conjugue différents niveaux de représentations et d'actions :

- Les associations locales proposent des services sur le terrain,
- Les fédérations nationale et départementales animent le réseau et assurent une représentation.

Familles de France est affilié à l'Union nationale des associations familiales (UNAF) et membre du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA).

Familles de France est implanté dans 64 départements et représente près de 24 688 familles dans 243 fédérations et associations de Métropole et d'Outre-mer. (Chiffres au 31 décembre 2020)

RESTEZ EN CONTACT AVEC NOUS !

28, Place Saint Georges 75009 Paris

01 44 53 45 90

contact@familles-de-france.org

WWW.FAMILLES-DE-FRANCE.ORG



@Familles2France

